

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 19

Nombre de Votants : 19

Le 13 juin 2008 à 20 H 45 à Cazalis, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Madame HARRIBEY

Secrétaire de séance : Cécilia MATHEU BAREL

Date de convocation : 6 juin 2008

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Sophie LAULAN, Alain CAPS (Noaillan) ; Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys) ; Patrick LABORDE, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste) ; Dominique PAIROYS, Jean-Jacques SCHMIT (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Marielle CRUSE, Jean BUNGERT (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac).

Absente excusée :

Emmanuelle PRETERRE

Compte rendu de la plénière du 9 mai 2008

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 9 mai 2008 qui est adopté à l'unanimité.

Commission n° 1

Monsieur BUNGERT expose les travaux de la commission en charge.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE LES 3 CIRONS

Exercice 2008 - entité 536

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De procéder sur le budget 536, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
23	2313 Constructions (D)		29 315,00 E
001	001 Solde d'exécution de la section d'investissement r (D)	29 315,00 E	

Délibération Modificative – Virement de Crédit exercice 2008 – entité 531 : SERVICE AIDE A DOMICILE

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De procéder sur le budget 531, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	6112 Prestations à caractère médico-social (D)		34 400,00 E
012	64131 Rémunérations (D)	34 400,00 E	

Ouverture de Crédit n° 1 – 2008 – Budget Annexe AAD exercice 2008 - entité 531

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De procéder sur le budget 531, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
011	6112 Prestations à caractère médico-social (D)		8 600,00 E
018	6419 Remboursements sur rémunérations du personnel non (R)		8 600,00 E

Délibération Modificative N° 1 - exercice 2008 - entité 530 Budget Général

Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- De procéder sur le budget 530, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
23	2313 Constructions (D)		15 025,13 E
65	6574 Subventions de fonctionnement aux associations et (D)		650,00 E
020	020 Dépenses imprévues (D)	15 025,13 E	
022	022 Dépenses imprévues (D)	6 650,00 E	
74	74831 Attribution du fonds national de la taxe professio (R)	6 000,00 E	

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur BUNGERT expose que les calendriers de réalisation de certains projets présentent des retards (CLSH notamment) qui pourraient se répercuter sur l'obtention du solde des financements des partenaires l'ouverture d'une ligne de trésorerie permettrait de faire face à tout manque de trésorerie. Il rappelle que les intérêts de ce type de crédit ne s'applique que sur le montant utilisé.

Après en avoir délibéré, et, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- D'Autoriser Madame la Présidente à consulter pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Création de 6 postes d'Agents sociaux permanents contractuels

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C ;
- Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 88-552 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents sociaux
- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Où le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- La création au tableau des effectifs de la communauté de Communes de 6 postes d'Agents sociaux à temps non complet dont le temps de travail annualisé pourrait être au maximum de 17.5 H hebdomadaires dans le cadre d'emploi des agents sociaux,
- Que les dits postes sont créés à compter du 15/06/2008,
- Que ces postes pourraient être pourvus par un contractuel conformément à l'article 3 alinéa 6 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.
- L'inscription des crédits correspondants au budget annexe Aide à Domicile.

La Présidente

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Renouvellement du Contrat d'Avenir

Madame la Présidente expose que la Convention qui nous lie à l'Etat dans le cadre de ce contrat arrive à son terme au 30 juin 2008 avec la possibilité de renouveler pour une période de 3 années. Madame la Présidente tient à souligner la satisfaction générale concernant le travail accompli par la personne qui occupe ce poste.

Elle souhaite donc que la Convention soit renouvelée, que le cas précis de M. BOSQUET soit examiné au sein de la commission en charge d'ici la fin 2008 pour la création d'un poste à 35 h.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise Madame la Présidente à signer le renouvellement de la Convention avec l'Etat,
- Charge la Commission n°1 – personnel de réfléchir à la création d'un poste à 35 h.

Compte Rendu des travaux de la commission 1

Personnel

Parmi les travaux accomplis par la commission, Monsieur BUNGERT expose qu'ont été examinés ;

- L'organigramme des services,
- Les différents statuts des personnels au sein de la Fonction Publique Territoriale
- Les couvertures sociales, et
- L'Etat du personnel au 30 mai 2008 au sein de la collectivité.

Le débat de la commission s'est orienté vers les décisions ci-dessus et diverses demandes d'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires.

Sans remettre en cause la qualité du service accompli, la commission a constaté quelques disparités qui nécessitent une réflexion sur l'ensemble des services afin de prévenir toute inflation d'heures qui pourraient être préjudiciables aux budgets.

Elle a donc décidé de surseoir à toute décision et propose de se doter d'une Aide à la décision qui pourrait avoir la forme d'un Audit externe ou interne afin de mesurer l'évolution des services.

Elle établira lors de ses prochaines séances un cahier des charges.

TIC

Ce groupe de travail a reçu des propositions de services qui dépassent la demande aujourd'hui. Toutefois, Monsieur BUNGERT souhaite que soit examiné lors des prochaines séances la possibilité d'un hébergement extérieur de notre réseau tant pour formaliser les sauvegardes des services aléatoires à ce jour que pour les sites de la Communauté et/ou des communes. Le haut débit reste inégal sur le territoire, il faudra donc attendre les travaux en cours de Gironde Numérique et les propositions des opérateurs qui semblent aujourd'hui être favorables à une prise en charge des collectivités.

Un cahier des charges sera réalisé.

Renouvellement de la Convention avec le Centre Multimédia

Monsieur BUNGERT expose que les séances animées par le Centre Multimédia de Bernos rencontrent toujours un réel succès auprès de la population et permettent une utilisation régulière des « points d'accès publics » au TIC.

La proposition de Convention pour 2008 comporte des séances d'une durée de 2,5 h au tarif de 13,60 € de l'heure.

Le calendrier reste à établir et à communiquer.

Après en avoir délibéré, et, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- De renouveler ces séances d'animation des points d'accès public au TIC,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget général,
- Autorise Madame la Présidente à signer la Convention avec le Centre Multimédia.

Numérisation du cadastre

Le groupe de travail TIC a reçu des propositions commerciales pour l'utilisation du cadastre numérisé qui s'avèrent superflues aujourd'hui.

Commission n° 2 – Voirie

Monsieur PAIROYS rend compte des travaux de sa commission.

Fauchage

Le premier passage s'est déroulé de façon à peu près satisfaisante. Le second est programmé selon calendrier avant les fêtes locales.

Marché à bon de commande pour l'entretien

Monsieur PAIROYS a fait le tour du Canton avec Monsieur GARCIA de l'entreprise SATTANINO, le début de travaux est programmé pour fin juin.

Travaux d'investissement 2008

L'appel à candidature a été publié, les dépôts seront clos le 20 juin à 16 h.

La Commission d'Appel d'Offre se réunira :

- Le 23 juin 2008 à 9 h à la Communauté pour l'ouverture des plis et,
- Le 1^{er} juillet 2008 à 9 h pour l'analyse des offres et

Sera dûment convoquée.

Délégués des communes

Monsieur PAIROYS rappelle aux délégués voirie des communes qu'ils doivent communiquer les plans de leur commune.

Commission n° 3

Tourisme

Madame DEXPERT déplore le manque de communication entre les services et les élus en charge de ce dossier.

Plan de financement jeu en rondins de bois

Madame DEXPERT présente le plan de financement pour la conception du jeu en rondins de bois tel qu'inscrit au Budget Général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte ;

- La conception du jeu de rondins de bois,
- Vote le plan de financement tel que suit :

Jeu grand'heure nature aire naturelle d'Antonion			
DEPENSES		RECETTES	
Divers fournisseurs	5 200,00	CG33	1 560,00
		CDC	3 640,00
	5 200,00		5 200,00

- Et Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Madame DEXPERT souhaite par ailleurs que les nouveaux élus se saisissent du dossier afin que soient confirmés les choix de la précédente équipe concernant ce dossier, à savoir ;

La première destination sur le site d'Antonion avec pour objectifs :

- D'intégrer cette activité aux descentes en canoë pour faire connaître son existence,
- De reproduire l'expérience sur d'autres communes et les choisir,
- De programmer ces créations sur le Budget Général.

Action touristique intercommunautaire

Un guide a été édité. Un exemplaire est remis à chacun des présents. Il sera disponible en mairie.

Compte rendu de la Commission Appel d'Offre « Les 3 Cirons »

Madame DEXPERT présente à l'assemblée la plaquette réalisée en interne pour la zone d'activités « Les 3 Cirons » et remercie les services.

Elle représente un premier outil pour la commercialisation de cette zone.

Si le cahier des charges n'est pas encore complètement arrêté, la dernière séance de travail a permis de fixer les grands axes de cette commercialisation. La zone sera réservée aux métiers d'art et aux nouvelles technologies.

La prospection s'orientera vers les CCI de Pau, Bordeaux, Langon et les chambres des métiers ainsi que tous les acteurs potentiellement intéressés.

Les hypothèses de prix de vente ont été examinées et les hypothèses hautes retenues.

La prochaine rencontre des acteurs est programmée pour le 30 juin 2008 à Noaillan à 18 h 30.

Commission n° 4

PLU

La commune de Villandraut n'a pas pu délibérer.

Une plénière extraordinaire se déroulera le Vendredi 20 juin 2008 à 18 h 30.

La commune de Cazalis a obtenu les modifications souhaitées. Dans deux mois, ce PLU pourra être soumis à délibération.

SPANC

A ce jour, la liste des contrôles à effectuer en 2008 sur la commune d'Uzeste n'est pas parvenue à la Cdc.

Commission n° 5

Aides à Domicile

Les travaux de modification du règlement intérieur sont en cours. Ils seront présentés lors de la réunion du 24 juin 2008 à 18 h 30 à Noaillan à l'ensemble des Aides à Domicile.

Corinne MOTHEs reprend la semaine prochaine, une fiche de poste lui sera proposée.

Enfance Jeunesse

Le bilan quantitatif et qualitatif a été présenté ce jour.

Outre ce bilan, des idées d'actions à mener auprès des jeunes ont été émises notamment par les élus de Noaillan et Villandraut qui sont à considérer.

Cet été des mini séjours canoë, à Gabarret et aux Nuits Atypiques leur seront proposés.

La commission examinera la proposition des techniciens d'effectuer des permanences d'animation dans chaque commune et de la représentation des jeunes

Modifications au règlement Intérieur pour les Admissions au Multi accueil

Madame CRUSE présente les travaux de la commission concernant les modifications apportées au règlement intérieur pour les admissions au Multi accueil

Le lieu de résidence :

- la priorité est donnée aux habitants de la CdC. La commission veillera à une répartition proportionnelle des places en fonction du nombre d'enfants habitant dans chaque Commune. Selon les places disponibles, les enfants dont les parents n'habitent pas sur la Communauté de Communes du Canton de Villandraut mais possèdent un commerce ou une entreprise sur le Canton, pourront être accueillis.

Situation professionnelle :

Les enfants dont les parents :

- exercent une activité professionnelle, sont prioritaires pour un accueil régulier (plus de 15h/hebdo).
- sont en recherche d'emploi, sont prioritaires pour un accueil occasionnel (moins de 15h/hebdo).

La fratrie :

La priorité est accordée :

- aux familles dont les enfants sont accueillis simultanément dans la structure
- en cas de naissances multiples.
- Les extensions de contrats seront étudiées en fonction des disponibilités d'accueil

Les dossiers des enfants des familles en difficulté sociale et/ou financière seront étudiés particulièrement.

Cette commission se réunit 2 fois par an pour examiner les dossiers.

Il sera accordé des absences non payantes, pour convenance personnelle, proportionnelles à la durée du contrat :

- 5 semaines pour 11 mois,
- 4 semaines pour 10 mois,
- 3 semaines pour 9 mois,
- 2 semaines pour 8 mois,
- 1 semaine pour 7 mois.

Après en avoir délibéré, et, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- o décide de modifier ainsi le règlement intérieur pour les admissions au Multi accueil et,
- o charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Tarifs des mini séjours ados

Madame CRUSE expose que les tarifs des CLSH et autres séjours étant calculés en fonction des revenus des familles, il est proposé de facturer une nuitée au tarif d'une ½ journée de CLSH.

Après en avoir délibéré, et, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- o Décide d'arrêter le tarif d'une nuitée au tarif d'une ½ journée de CLSH,
- o Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

Plan de financement LAEP

Madame CRUSE expose les travaux de la commission concernant l'équipement du Lieu d'Accueil Parent Enfant, besoins et financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide ;

- o D'équiper le lieu d'accueil parent enfant,
- o Vote le plan de financement tel que suit :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Partenaire	Montant
2 armoires	680.52	Leader + (50 %)	1 131.72
4 tables	342.00	CAF (30 %) E	679.03
20 chaises	560.92	Cdc (20 %)	452.69
Divers jeux	600.00		
Lino 8 m~2	80.00		
TOTAL	2 263.44	TOTAL	2 263.44

- o Et Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission n° 6

Demande de subventions des Associations

Monsieur SCHMIT expose les travaux de la Commission 6 pôle 2. Au cours de la séance trois dossiers ont été examinés par les membres de la commission :

1. Club de gymnastique volontaire de Préchac Villandraut : a demandé 300 € en fonctionnement après le regroupement des deux communes
2. Association soutiens d'enfance : a demandé 100 € en Fonctionnement pour la couverture des frais d'assurance des adhérents,
3. Uzeste Musical : a demandé 1 500 € pour sa Manifestation annuelle

Après en avoir délibéré, et, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- o De refuser la demande du Club de gymnastique volontaire de Préchac Villandraut pour absence de compétence de la Communauté qui se limite à aider les « Ecoles » de foot, judo...
- o D'accorder 100 € pour le fonctionnement de Soutiens d'enfance qui seront versés immédiatement,
- o D'accorder 1 500 € à Uzeste Musical qui seront réglés sur présentation du bilan de la manifestation,
- o Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du Budget Général,

- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

Piscine

Monsieur SCHMIT tient à féliciter les services pour la propreté de la piscine. Il évoque les pannes de pompe successives qui coûteront cher et nécessiteront sans doute d'approfondir la réflexion des investissements sur cette structure.

Reste à résoudre le problème du logement pour le BEESAN notamment entre le 22 et le 30 juin prochains. Après ces dates, une mise à disposition d'un mobil home est possible au camping de Villandraut au prix de 400 € par mois et la question de la prise en charge de ce coût.

Ce dernier point soulève les débats.

Madame DEXPERT souligne que la Commune de Pompéjac a mis gracieusement à disposition l'an passé un logement pour le BEESAN. Compte tenu du peu d'efforts accompli par la commune de Villandraut, elle facturera au prix de 400 € la mise à disposition de ce même logement libre à compter du 1^{er} août.

Stade de Villandraut

L'architecte a promis un Avant Projet Sommaire pour la semaine 24.

Pour autant, le choix du projet devra présenter un juste équilibre.

Madame la Présidente souligne que compte tenu du débat soulevé par la piscine, elle s'autorisera le refus de réalisation de tout autre projet.

Adoption du COP 2008

Madame la Présidente expose les différents travaux accomplis au sein des commissions concernées par le Contrat Opérationnel 2008 qui doit être signé avec le Conseil Général de la Gironde.

N°	INTITULE	DEPENSES	PARTENAIRES	RECETTES
1	Outils d'animation : signalétique		CG33	7 875,00
	touristique et directionnelle		CDC	14 625,00
		22 500,00		22 500,00
1 b	Jeu grand'heure nature		CG33	1 560,00
	aire naturelle d'Antonion		CDC	3 640,00
		5 200,00		5 200,00
2	Aménagement SOCAR : sauvegarde		CG 33	30 000,00
	petit patrimoine rural		CDC	70 000,00
		100 000,00		100 000,00
3	Voirie communautaire		ETAT	55 581,11
			CG	44 464,89
			FCTVA	34 422,49
			CDC	87 855,95
		222 324,44		222 324,44
4	SPANC contrôles 290		CG 33	9 860,00
			CDC	14 790,00
				24 650,00
4 B	Recrutement d'un technicien 3ème année		CG 33	2 313,00
				9 251,00
				11 564,00
5	Vestiaires de foot à Villandraut Etude	22 178,44	CG 33	3 600,00
			CDC	18 578,44
				22 178,44
6	Agenda 21 pour Mémoire	21 783,86	CG 33	15 000,00
			CDC	6 783,86
				21 783,86
7	Transport à la demande	19 500,00	Voyageurs	3 250,00
			CG 33	8 125,00
			CDC	8 125,00
				19 500,00
8	Relais Assistantes Maternelles	20 310,43	CAF	8 124,00
			MSA	598,50
			CG 33	1 900,00
			Cdc	9 687,93
				20 310,43
9	Multi Accueil	236 361,52	Familles	35 594,91
			CAF	65 427,35
			MSA	2 551,91
			CG 33	6 695,53
			Autres produits	31 605,51
			Cdc	94 486,31
	236 361,52		236 361,52	

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de présenter ainsi qu'exposé les plans de financement des différentes opérations d'investissement ou de fonctionnement inscrites au COP 2008,
- Autorise Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente et à signer le contrat avec Monsieur le Président du Conseil Général.

Délégation de signature aux Vice Présidents

Madame la Présidente expose qu'elle souhaite prendre un Arrêté de délégations de signature aux Vice Présidents afin d'éviter tout disfonctionnement des services.

Ces délégations seront réparties selon les attributions et compétences des Commissions ;

Délégation au 1^{er} Vice Président - Mme DEXPERT, Maire de Pompéjac et Conseiller Général du Canton :

- Commissions n° 1 – 6 et 3.
 - Délégations au 2^{ème} Vice Président - M. PAIROYS, Maire de Villandraut :
 - Commissions 2 – 4 et 5.
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :
- o Prend acte de cette décision.

Réunion en Sous Préfecture

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les propositions étudiées pour le regroupement des communautés de communes.

La première proposition du Préfet consisterait à regrouper le Sud Gironde : Bazas, Captieux, Grignols, Villandraut,

Une deuxième hypothèse politique envisagerait le regroupement des cantons de Saint Symphorien Captieux et Villandraut.

Dans tous les cas, cela représenterait un secteur géographique très vaste, 44 communes, 60 représentants, les petites communes auraient pour seul représentant le Maire et donc la fin évidente de toute représentation démocratique

Madame la Présidente demande à chacun des présents de s'exprimer à ce sujet.

Madame DEXPERT souhaite que la Communauté de Communes du Canton de Villandraut reste très prudente et réservée à ce sujet car le seul Département concerné pour l'instant par ce projet est la Gironde. Par ailleurs, elle souligne que nous devons rester maître de notre mariage.

Madame CRUSE expose que le SIVOS très gros syndicat du bazadais ne fonctionne pas et constate par ailleurs que pour les services tels que les Aides à Domicile les nouveaux critères risquent de nous contraindre.

Monsieur PAIROYS en charge de la voirie n'imagine pas sa responsabilité à plus grande échelle.

Monsieur AUROUX n'est pas favorable à un regroupement avec Bazas trop éloigné de notre contexte économique et politique.

Monsieur LASSALLE estime que les petites communes sont déjà oubliées et pense que plus l'échelle augmentera et plus l'oubli sera grand. Il souligne par ailleurs que l'Association des Maires de France exige qu'il n'y ait pas de seuil.

Madame LABOUILLE constate que certaines communes ne sont pas encore en Communauté de Communes. Il est donc prématuré d'entreprendre une autre tâche.

Madame BANQUET RENARD n'est pas favorable. En effet, en considérant le critère du nombre d'habitants on ne fait pas le poids mais au mètre carré on représente un Pays.

Madame MATEU BAREL expose sa plus grande réserve. Cette construction est déjà amorcée sur certains projets...

Madame la Présidente souhaite garder la dynamique du projet et pense que la taille actuelle est la seule possible à sa réussite

Elle fera un compte rendu de l'exposé de Monsieur le Sous Préfet.

La prochaine plénière se déroulera à Uzeste le 11 juillet 2008 à 20 H 45.

Laurence HARRIBEY	Jean-Pierre AUROUX
Sophie LAULAN	Alain CAPS
Patrick LABORDE	Cécilia MATEU-BAREL
Maryse BANQUET RENARD	Bernard BORDESSOULLES
Marianne LABOUILLE	Mireille MORLET
Jean-Claude LASSALLE	Alain CAMBOULIVES
Marielle CRUSE	Roselyne LALANNE
Jean BUNGERT	Jean-Jacques SCHMIT
Dominique PAIROYS	Isabelle DEXPERT
André L'AZOU	